

Pour l'utilisateur

Notice d'emploi



ecoCRAFT exclusiv

Chaudière sol gaz à condensation

BEfr, CHfr, FR

Éditeur/fabricant

Vaillant GmbH

Berghauser Str. 40 ■ D-42859 Remscheid
Telefon 021 91 18-0 ■ Telefax 021 91 18-28 10
info@vaillant.de ■ www.vaillant.de

 **Vaillant**

4.1.5 Remplissage de l'installation de chauffage



Attention !

Risques de dommages si l'eau de chauffage est très calcaire, corrosive ou qu'elle contient des produits chimiques !

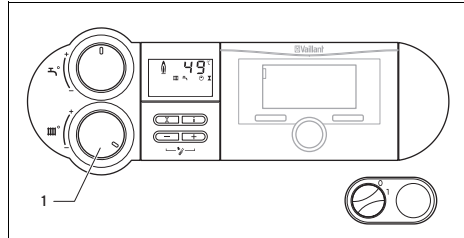
Une eau du robinet inadaptée risque d'endommager les joints et les membranes, de boucher les composants hydrauliques, aussi bien dans l'appareil que dans l'installation de chauffage, ou encore de provoquer des bruits.

- ▶ Vous devez systématiquement utiliser une eau de chauffage adaptée pour l'installation de chauffage.
- ▶ En cas de doute, demandez conseil à votre installateur spécialisé.

1. Demandez à un installateur spécialisé où se trouve le robinet de remplissage.
2. Raccordez le robinet de remplissage à l'approvisionnement en eau de chauffage comme l'installateur spécialisé le vous a montré.
3. Ouvrez tous les robinets des radiateurs (robinets thermostatiques) de l'installation de chauffage.
4. Ouvrez l'approvisionnement en eau de chauffage.
5. Ouvrez lentement le robinet de remplissage.
6. Remplissez l'installation d'eau jusqu'à ce que la pression de remplissage requise soit atteinte.
7. Fermez le robinet de remplissage.
8. Purgez tous les radiateurs.
9. Ensuite, contrôlez la pression de remplissage indiquée à l'écran.
10. Ajoutez de l'eau si nécessaire.

11. Fermez le robinet de remplissage et l'approvisionnement en eau de chauffage.

4.1.6 Réglage de la température de départ du chauffage (avec appareil de régulation)



- ▶ Tournez le sélecteur de température du départ de chauffage (1) complètement vers la droite.
- ◁ La température de départ du chauffage est réglée automatiquement par l'appareil de régulation.

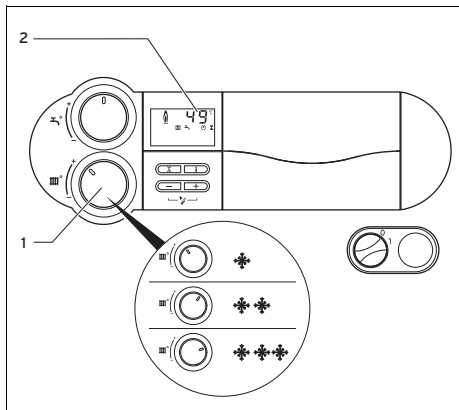


Remarque

Le sélecteur doit toujours se trouver en butée droite pour que l'appareil de régulation puisse régler des températures pouvant atteindre la température maximale de départ.

4 Fonctionnement

4.1.7 Réglage de la température de départ du chauffage (sans appareil de régulation)



- Réglez la température de départ de consigne à l'aide du sélecteur de température du départ de chauffage (1) en fonction de la température extérieure.

Position	Signification	Température extérieure
Butée gauche	Protection antigel	
À gauche (cependant pas jusqu'en butée)	Temps de transition	env. 10 ... 20 °C
Milieu	Froid modéré	env. 0 ... 10 °C
À droite	Grand froid	sous 0 °C

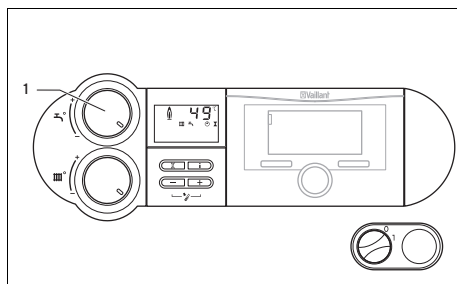
- ◁ Une fois que vous avez tourné le sélecteur de température du départ de chauffage, la température de départ de consigne réglée (2) est affichée sur l'écran. Cet affichage s'éteint au bout de trois secondes pour faire place à l'affichage standard (température de départ du chauffage actuelle).



Remarque

La température de départ du chauffage maximale est réglée d'usine à 75 °C. Elle peut être fixée à une température située entre 40 °C et 85 °C par l'installateur spécialisé.

4.1.8 Réglage de la température du ballon (avec appareil de régulation)



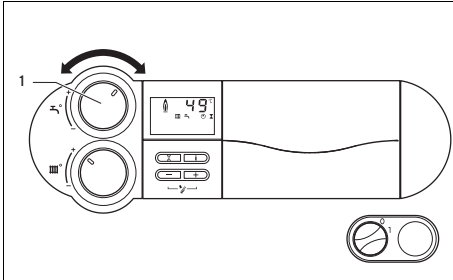
1. Tournez le sélecteur de température du ballon (1) complètement vers la droite pour que le régulateur fonctionne correctement.
2. Ne réglez pas la température du ballon souhaitée au niveau du sélecteur de température du ballon, mais utilisez le régulateur pour régler la température du ballon d'eau chaude sanitaire.



Remarque

Nous vous recommandons d'activer régulièrement la fonction Protection anti-légionnelles via l'appareil de régulation si la température du ballon souhaitée est inférieure à 60 °C.

4.1.9 Réglage de la température du ballon (sans appareil de régulation)



- Tournez le sélecteur de température du ballon (1) sur la température souhaitée.

Position	Signification	Température
Butée gauche	Température minimale du ballon = protection antigel	15 °C
Milieu	Température moyenne du ballon	≈ 50 °C
Butée droite	Température maximale du ballon	65 °C

- ◁ La température souhaitée est affichée sur l'écran. Cet affichage s'éteint au bout de trois secondes pour faire place à l'affichage standard (température de départ du chauffage actuelle).



Remarque

La température maximale du ballon est réglée d'usine à 65 °C. Elle peut être fixée à une température située entre 50 °C et 70 °C par l'installateur spécialisé.

4.2 Éteindre les fonctions du produit

4.2.1 Arrêt du mode ballon (avec l'appareil de régulation VRC 630/VRS 620)

1. Laissez le sélecteur de température du ballon en butée droite.
2. Mettez le circuit du ballon sur « ARRÊT » au niveau du régulateur.



Remarque

Arrêtez le mode ballon conformément au chapitre « Arrêt du mode ballon (sans appareil de régulation) (→ page 15) » si votre produit est équipé de l'appareil de régulation VRC 450 ou 470.

4.2.2 Arrêt du mode ballon (sans appareil de régulation)

- Tournez le sélecteur de température du ballon complètement vers la gauche.
 - ◁ Le mode ballon est arrêté.
 - ◁ La fonction de protection antigel du ballon d'eau chaude sanitaire est activée.
 - ◁ L'écran affiche pendant 3 secondes la température de consigne du ballon qui est de 15 °C.



Remarque

La fonction de protection contre le gel remet en marche la production d'eau chaude sanitaire lorsque la température du ballon descend en dessous de 10 °C jusqu'à ce que la température de l'eau dans le ballon soit de nouveau de 15 °C.

5 Dépannage

4.2.3 Arrêt du mode chauffage (avec l'appareil de régulation)

1. Tournez le sélecteur de température du départ de chauffage complètement vers la droite.
2. Réglez le mode chauffage sur « AR-RÊT » au niveau du régulateur.

4.2.4 Arrêt du mode chauffage (sans appareil de régulation)

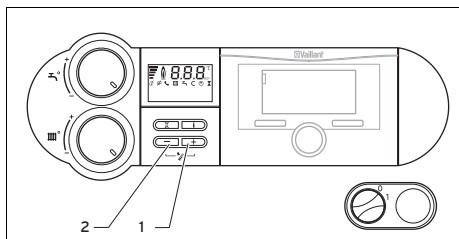
- Tournez le sélecteur de température du départ de chauffage complètement vers la gauche.
 - ◁ Le mode chauffage est arrêté.
 - ◁ La fonction interne de protection contre le gel est activée.

4.3 Réalisation d'une mesure des gaz d'échappement



Remarque

Les travaux de mesure et de contrôle doivent uniquement être exécutés par le ramoneur ou l'installateur spécialisé.



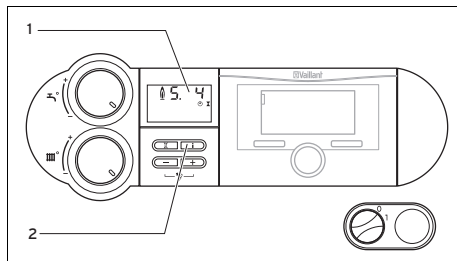
1. Activez la fonction Ramonage en appuyant simultanément sur les touches **-**(2) et **+**(1) du système DIA.
 - ◁ L'écran affiche : **S.Fh** = Mode Ramonage chauffage ; **S.Fb** = Mode Ramonage eau chaude sanitaire
 - ◁ Le produit fonctionne désormais pendant 15 minutes à la charge maximale. La fonction Ramonage est automatiquement désactivée si aucune touche n'est actionnée pendant plus de 15 minutes ou si

une température de départ de 85 °C est atteinte.

2. Attendez au moins 3 minutes après la mise en fonctionnement avant de réaliser les mesures.
3. Dévissez les capuchons obturateurs du manchon de mesure.
4. Au moyen du manchon de mesure, réalisez la mesure dans le circuit des gaz de combustion.
5. Au moyen du manchon de mesure, réalisez la mesure dans le circuit d'air.
6. Désactivez la fonction Ramonage en appuyant simultanément sur les touches **-** et **+** du système DIA.
7. Vissez les capuchons obturateurs sur le manchon de mesure.

5 Dépannage

5.1 Contrôle de l'état du produit



1. Appelez l'état du produit en appuyant sur la touche **i** (2).
2. Ramenez l'écran (1) au mode normal en appuyant sur la touche **i**.

5.2 Signification des codes d'état

Les codes d'état affichés à l'écran du système DIA fournissent des informations sur l'état de fonctionnement actuel du produit.

En cas de présence simultanée de plusieurs états de service, les codes d'état sont affichés à tour de rôle les uns après les autres. Le code d'état est complété par un affichage de texte en clair sur l'écran.

Code d'état	Signification
	Mode chauffage
S.0	Aucun besoin en chaleur
S.1	Départ ventilation
S.2	Départ pompe
S.3	Allumage
S.4	Brûleur en marche
S.6	Temporisation ventilation
S.7	Temporisation pompe
S.8	Temps de coupure restant de xx min
S.31	Aucun besoin de chaleur (mode été)
S.34	Protection antigel
	Mode Ballon
S.20	Demande eau chaude sanitaire
S.22	Départ pompe
S.24	Brûleur en marche
S.27	Temporisation pompe

5.3 Identification et résolution des défauts

- ▶ En cas de problème de fonctionnement de l'appareil, vous pouvez contrôler vous-même certains points à l'aide du tableau en annexe. Identification et élimination des défauts (→ page 22)
- ▶ Si l'appareil ne fonctionne pas correctement alors que vous avez contrôlé les points indiqués dans le tableau, contactez un installateur spécialisé pour qu'il remédie au défaut.

5.4 F.22 Risque de fonctionnement à sec

Dès que la pression de l'installation descend en dessous de 0,06 MPa (0,6 bar), la pression actuelle de l'eau clignote à l'écran. Dès que l'appoint en eau est suffisant, la température de départ actuelle s'affiche de nouveau.


Lorsque la pression descend en dessous de 0,03 MPa (0,3 bar), le produit s'éteint.

Le message d'erreur **F.22** s'affiche alors à l'écran.

- ▶ Remplissez l'installation de chauffage d'eau de chauffage appropriée et purgez-la.
- ▶ Contactez une société d'installation agréée en cas de chutes de pression répétées. La cause de la perte d'eau de chauffage doit être déterminée et éliminée.

5.5 F.28 Pas d'allumage au démarrage


Si, après trois tentatives, le brûleur ne s'est toujours pas allumé, le produit ne se met pas en service et commute vers **Anomalie**.

Le symbole  s'affiche à l'écran.

- ▶ Vérifiez si le robinet d'arrêt du gaz est ouvert.
- ▶ Si le robinet d'arrêt du gaz est fermé, ouvrez-le après avoir consulté une société d'installation à ce sujet.
- ▶ Appuyez pendant 1 seconde sur la touche de réinitialisation pour annuler l'arrêt de l'allumage après trois tentatives infructueuses.
- ▶ Si le produit ne se remet pas en marche après trois tentatives de réinitialisation, adressez-vous à une société d'installation agréée.

5.6 F.29 La flamme s'éteint pendant le fonctionnement

Le brûleur signale la perte de la flamme pendant le fonctionnement après avoir détecté la flamme pendant au moins 6 secondes. Le produit commute vers **Anomalie**.

Le symbole  s'affiche à l'écran.

- ▶ Vérifiez si le robinet d'arrêt du gaz est ouvert.
- ▶ Si le robinet d'arrêt du gaz est fermé, ouvrez-le après avoir consulté une société d'installation à ce sujet.

6 Entretien et maintenance

- ▶ Appuyez pendant 1 seconde sur la touche de réinitialisation pour annuler l'arrêt de l'allumage après trois tentatives infructueuses.
- ▶ Si le produit ne se remet pas en marche après trois tentatives de réinitialisation, adressez-vous à une société d'installation agréée.

5.7 F.32 Risque de sortie des gaz de combustion

En cas d'anomalie au niveau des circuits d'air/des gaz de combustion ou de l'évacuation des condensats, le produit s'arrête au bout de trois tentatives de redémarrage infructueuses entreprises après un temps d'attente de 20 minutes chacune.

Les symboles  et  s'affichent à l'écran.

- ▶ Contactez une société d'installation agréée.

6 Entretien et maintenance

6.1 Maintenance

Seules une inspection annuelle et une maintenance bisannuelle, réalisées par un installateur spécialisé, permettent de garantir la disponibilité et la sécurité, la fiabilité et la longévité du produit.

6.2 Contrôle de la conduite d'écoulement des condensats et de l'entonnoir d'évacuation

La conduite d'écoulement des condensats et l'entonnoir d'évacuation doivent toujours être transparents.

- ▶ Inspectez régulièrement la conduite d'écoulement des condensats et l'entonnoir d'évacuation à la recherche d'éventuels défauts, et plus particulièrement de bouchons.

Il ne doit pas y avoir de corps étrangers visibles ou perceptibles au toucher dans la conduite d'écoulement des condensats et l'entonnoir d'évacuation.

- ▶ Faites intervenir un installateur spécialisé si vous constatez des défauts.

6.3 Entretien du produit



Attention !

Risques de dommages matériels sous l'effet de détergents inadaptes !

- ▶ N'utilisez pas d'aérosol, de produit abrasif, de produit vaisselle, de détergent solvanté ou chloré.
-
- ▶ Nettoyez l'habillage avec un chiffon humecté d'eau savonneuse.

7 Mise hors service

7.1 Mise hors service provisoire du produit



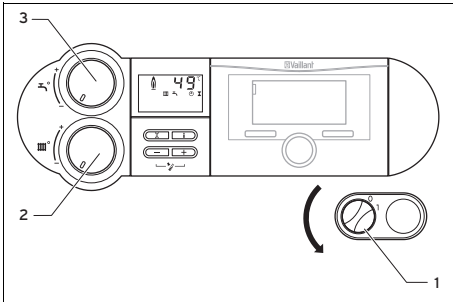
Attention !

Risques de dommages matériels sous l'effet du gel

Les dispositifs de protection contre le gel et de surveillance ne fonctionnent que si le produit est raccordé au réseau électrique, qu'il est bien allumé (interrupteur général) et que le robinet d'arrêt du gaz est ouvert.

- ▶ Lors du fonctionnement normal, activez et désactivez le produit uniquement via l'appareil de régulation.
- ▶ Si l'appareil n'est pas équipé d'un appareil de régulation, amenez les sélecteurs de la valeur de consigne pour la température de départ et la température du ballon en butée gauche sans toucher à l'interrupteur général qui reste enclenché.

- ▶ Ne débranchez pas le produit du réseau électrique lors du fonctionnement normal.
- ▶ Laissez l'interrupteur général en position 1 lors du fonctionnement normal.



1. Tournez le sélecteur de température du ballon (3) complètement vers la gauche.
2. Tournez le sélecteur de température du départ de chauffage (2) complètement vers la gauche.
3. En cas de marche à vide du ventilateur, attendez l'arrêt de celui-ci.
 - ◀ L'écran affiche « Marche à vide du ventilateur ».
4. Tournez l'interrupteur général (1) en position 0.
5. Fermez le robinet d'arrêt du gaz et la soupape d'arrêt d'eau froide.



Remarque

Les dispositifs d'arrêt ne sont pas compris dans le volume de livraison du produit. Ils doivent être installés à vos frais par un installateur spécialisé. Informez-vous auprès de l'installateur spécialisé sur l'emplacement et la manipulation des dispositifs d'arrêt.

7.1.1 Prévention des dommages causés par le gel

Le produit est équipé d'une fonction de protection contre le gel.

Si la température du départ de chauffage descend en dessous de 5 °C alors que l'interrupteur général est enclenché, le produit se met en marche et chauffe l'eau qui circule, aussi bien au niveau du chauffage que de la production d'eau chaude sanitaire (le cas échéant), jusqu'à ce qu'elle atteigne une température de 30 °C environ.



Attention !

Risques de dommages matériels sous l'effet du gel !

La fonction de protection contre le gel ne peut pas garantir une circulation dans toute l'installation de chauffage. Certaines parties de l'installation de chauffage peuvent donc être exposées au gel et subir des dommages.

- ▶ En cas d'absence par temps froid, veillez à ce que l'installation de chauffage reste en service et que les pièces soient suffisamment chauffées.

- ▶ Pour cela, adressez-vous à un installateur spécialisé.

7.1.2 Vidange de l'installation de chauffage

En cas d'arrêt particulièrement prolongé, il est possible de protéger l'installation de chauffage et l'appareil du gel en les vidangeant intégralement.

- ▶ Pour cela, adressez-vous à un installateur spécialisé.

8 Recyclage et mise au rebut

7.2 Mise hors service définitive de l'appareil

- Confiez la mise hors service définitive de l'appareil à un installateur spécialisé.

8 Recyclage et mise au rebut

- Confiez la mise au rebut de l'emballage à l'installateur spécialisé qui a installé le produit.



Si le produit ou les piles qu'il contient portent ce symbole, cela signifie qu'ils contiennent des substances nocives ou polluantes.

- Dans ce cas, ne jetez pas le produit ou les piles qu'il contient avec les ordures ménagères.
- Au contraire, remettez le produit et, éventuellement, les piles à un point de collecte pour les piles et les appareils électriques ou électroniques usagés.

9 Service après-vente et garantie

9.1 Service après-vente

Pour: Belgique

N.V. Vaillant S.A.
Golden Hopestraat 15
B-1620 Drogenbos

Belgien, Belgique, België

Service après-vente: 2 334 93 52

Pour: Suisse

Vaillant Sàrl
Rte du Bugnon 43
CH-1752 Villars-sur-Glâne
Schweiz, Svizzera, Suisse

Service après-vente tél.: 026 409 72-17

Service après-vente fax: 026 409 72-19

Pour: France

Les coordonnées de notre service après-vente sont indiquées au verso ou sur le site www.vaillant.fr.

9.2 Garantie

Pour: Belgique

La période de garantie des produits Vaillant s'élève à 2 ans minimum contre tous les défauts de matériaux et les défauts de construction à partir de la date de facturation. La garantie est d'application pour autant que les conditions suivantes soient remplies:

1. L'appareil doit être installé par un professionnel qualifié qui, sous son entière responsabilité, aura veillé à respecter les normes et réglementations en vigueur pour son installation.
2. Seuls les techniciens d'usine Vaillant sont habilités à effectuer les réparations ou les modifications apportées à un appareil au cours de la période de garantie afin que celle-ci reste d'application. Si d'aventure une pièce non d'origine devait être montée dans un de nos appareils, la garantie Vaillant se verrait automatiquement annulée.
3. Afin que la garantie puisse prendre effet, la fiche de garantie dûment complète, signée et affranchie doit nous être retournée au plus tard quinze jours après l'installation!

La garantie n'est pas d'application si le mauvais fonctionnement de l'appareil serait provoqué par un mauvais réglage, par l'utilisation d'une énergie non adéquate, par une installation mal conçue ou défectueuse, par le non-respect des instructions de montage jointes à l'appareil, par une infraction aux normes relatives aux directives d'installation, de types de locaux ou de ventilation, par négligence, par surcharge, par les conséquences du gel ou de toute usure normale ou pour tout

acte dit de force majeure. Dans tel cas, il y aura facturation de nos prestations et des pièces fournies. Toute facturation établie selon les conditions générales du service d'entretien est toujours adressée à la personne qui a demandé l'intervention ou/et à la personne chez qui le travail a été effectué sauf accord au préalable et par écrit d'un tiers (par ex. locataire, propriétaire, syndic...) qui accepte explicitement de prendre cette facture à sa charge. Le montant de la facture devra être acquitté au grand comptant au technicien d'usine qui aura effectué la prestation. La mise en application de la garantie exclut tout paiement de dommages et intérêts pour tout préjudice généralement quelconque. Pour tout litige, sont seuls compétents les tribunaux du district du siège social de notre société. Pour garantir le bon fonctionnement des appareils Vaillant sur long terme, et pour ne pas changer la situation autorisée, il faut utiliser lors d'entretiens et dépannages uniquement des pièces détachées de la marque Vaillant.

Pour: Suisse

Si vous souhaitez bénéficier de la garantie constructeur, l'appareil doit impérativement avoir été installé par un installateur qualifié et agréé. Nous accordons une garantie constructeur au propriétaire de l'appareil conformément aux conditions générales de vente Vaillant locales et aux contrats d'entretien correspondants. Seul notre service après-vente est habilité à procéder à des travaux s'inscrivant dans le cadre de la garantie.

Pour: France

Dans l'intérêt des utilisateurs et eu égard à la technicité de ses produits, Vaillant recommande que leur installation, leur mise en service et leur entretien soient réalisés par des professionnels qualifiés, en conformité avec les règles de l'art,

les normes en vigueur et les instructions émises par Vaillant.

Les produits Vaillant peuvent faire l'objet d'une garantie commerciale particulière dont les conditions sont définies dans une documentation spécifique le cas échéant. En tout état de cause, ils sont soumis aux garanties prévues par la loi à l'exception des cas où leur défaillance trouverait son origine dans des causes qui leurs sont extérieures, en ce compris notamment :

- défaut d'installation, de réglage, de mise en service ou de maintenance, notamment lorsque ces opérations n'ont pas été réalisées par un professionnel qualifié, dans le respect des règles de l'art ou des recommandations émises par Vaillant (notamment dans la documentation technique mise à disposition des utilisateurs ou des professionnels)
- caractéristiques techniques inadaptées aux normes applicables dans la région d'installation ;
- défaut d'entretien ;
- défaillance de l'installation ou des appareils auxquels les produits Vaillant sont raccordés ;
- conditions de transport ou de stockage inappropriées ;
- usage anormal des produits ou des installations auxquelles ils sont reliés ;
- existence d'un environnement inapproprié au fonctionnement normal des produits, en ce compris : caractéristiques de la tension d'alimentation électrique, nature ou pression de l'eau utilisée, embouage, gel, protections inadaptées, etc. ;
- cas de force majeure tels que définis par la Loi et les Tribunaux français.

Annexe

A Identification et élimination des défauts

Problème	Cause possible	Action corrective
Pas d'eau chaude, pas de chauffage ; l'appareil ne se met pas en marche	Robinet d'arrêt du gaz du bâtiment fermé	Ouvrir le robinet d'arrêt du gaz du bâtiment.
	Alimentation électrique de l'habitation coupée	Réactiver l'alimentation électrique de l'habitation.
	Interrupteur général désenclenché sur le produit	Enclencher l'interrupteur général sur le produit
	La température du départ de chauffage réglée au niveau de l'appareil de régulation est insuffisante ou le réglage « arrêt du chauffage » a été sélectionné et/ou la température d'eau chaude sanitaire réglée est insuffisante	Régler la température de départ du chauffage à la valeur souhaitée et/ou régler la température de l'eau chaude sanitaire à la valeur souhaitée.
	Pression de remplissage de l'installation de chauffage insuffisante	Ajouter de l'eau dans l'installation de chauffage.
	Présence d'air dans l'installation de chauffage	Purger les radiateurs. En cas de problème récurrent : contacter un installateur spécialisé.
	Problème d'allumage	Appuyer sur la touche de réinitialisation. En cas de problème récurrent : contacter un installateur spécialisé.
Mode ECS qui fonctionne normalement, chauffage qui ne se met pas en marche	Pas de demande de chaleur par le biais du régulateur	Contrôler le programme horaire du régulateur et le rectifier si nécessaire. Vérifier la température ambiante et rectifier la température ambiante désirée si nécessaire (« notice d'utilisation du régulateur »).
	La température réglée pour le départ de chauffage au niveau de l'appareil de régulation est trop basse ou le réglage « arrêt du chauffage » a été sélectionné	Régler la température de départ de chauffage sur la valeur souhaitée
	Présence d'air dans l'installation de chauffage	Purger les radiateurs. En cas de problème récurrent : contacter un installateur spécialisé.

Problème	Cause possible	Action corrective
Pas d'eau chaude, chauffage qui fonctionne correctement	La température réglée pour l'eau chaude sanitaire au niveau de l'appareil de régulation est trop basse ou le réglage « arrêt de l'eau chaude sanitaire » a été sélectionné	Régler la température d'eau chaude sur la valeur souhaitée
Traces d'eau sous le produit ou à côté	Conduite d'évacuation des condensats obstruée	Vérifier la conduite d'évacuation des condensats et la nettoyer si nécessaire
	Défaut d'étanchéité au niveau de l'installation ou du produit	Fermer l'arrivée d'eau froide du produit, faire appel à un installateur spécialisé



0020140118_02 ■ 10.08.2017

N.V. Vaillant S.A.

Golden Hopestraat 15 ■ B-1620 Drogenbos

Tel. 2 334 93 00 ■ Fax 2 334 93 19

Kundendienst 2 334 93 52 ■ Service après-vente 2 334 93 52

Klantendienst 2 334 93 52

info@vaillant.be ■ www.vaillant.be

Vaillant Sàrl

Rte du Bugnon 43 ■ CH-1752 Villars-sur-Glâne

Tél. 026 409 72-10 ■ Fax 026 409 72-14

Service après-vente tél. 026 409 72-17 ■ Service après-vente fax 026 409 72-19

romandie@vaillant.ch ■ www.vaillant.ch

VAILLANT GROUP FRANCE

"Le Technipole" ■ 8, Avenue Pablo Picasso

F-94132 Fontenay-sous-Bois Cedex

Téléphone 01 49 74 11 11 ■ Fax 01 48 76 89 32

Assistance technique 08 26 27 03 03 (0,15 EUR TTC/min) ■ Ligne Particuliers 09 74 75 74

75 (0,022 EUR TTC/min + 0,09 EUR TTC de mise en relation)

www.vaillant.fr